



**Rentrée pour l'année scolaire 2019-2020 :**

**le mardi 03 septembre pour les classes de 1<sup>ère</sup> année  
le mercredi 04 septembre pour les autres classes**

**Quelques renseignements utiles :**

**1. Manuels et frais scolaires :**

L'école n'organise plus la fourniture des livres. Les manuels scolaires seront disponibles à l'achat sur le site [www.rentabook.be](http://www.rentabook.be).

Les frais de feuilles photocopiées seront réclamés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre (paiement par virement).

En gymnastique, le tee-shirt de l'école est en vente au prix de 6 euros.

**2. Abonnements scolaires :**

Bus ou train : un tarif préférentiel est octroyé automatiquement pour les 12-24 ans. Aucune formalité n'est nécessaire.

**3. Bourse d'études :**

Les demandes doivent être introduites via le formulaire en ligne sur le site du service des allocations d'études ([www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be)).

**4. Repas :**

- Elèves de l'école hôtelière : ces élèves sont obligés, à partir de la 3<sup>ème</sup> année, de prendre les repas au restaurant les jours de pratique professionnelle.  
Gratuité des repas lorsqu'ils sont aux cours de pratique professionnelle.
- *Implantation de Saint-Germain* : seuls les élèves domiciliés à Couvin peuvent retourner dîner chez eux moyennant une autorisation écrite des parents.  
Aucun repas chaud n'est possible.
- *Implantation de Pesche* : seuls les élèves domiciliés à Pesche peuvent retourner dîner chez eux moyennant une autorisation écrite des parents.  
Possibilité de repas chaud à 4 euros : plat-dessert-eau.

**5. Internat : s'adresser à l'internat autonome de la Communauté Française,**

Responsable : Monsieur LESOIR Tél : 060/34 54 53

Résidence du Belvédère, Dessus de la Ville, 3 à Couvin

**6. Les inscriptions :**

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 05 juillet et à partir du 19 août, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le samedi de 09h00 à 12h00 uniquement.

Les documents à fournir pour valider l'inscription sont : l'attestation obtenue au 30 juin, la photocopie du bulletin ainsi qu'une copie recto-verso de la carte d'identité.

**7. La rentrée des classes :**

La rentrée des classes est fixée au mardi 03 septembre pour les classes de 1<sup>ère</sup> année et au mercredi 04 septembre pour les autres classes.

**8. Horaire des cours :**

De 08h25 à 15h15 ou 16h05 (voir l'horaire noté dans le journal de classe).

Le mercredi : de 08h25 à 11h55.